



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON



PRÉFECTURE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE
LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

ARRÊTÉ n° 570 du 12 OCT. 2015
portant composition de la commission de surendettement des particuliers

Le Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon

- VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU le code de la consommation et notamment ses articles L.331-1 à L.331-12 et R.331-1 à R.331-7-2 ;
- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU la demande formulée par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer ;
- SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er :

La commission de surendettement des particuliers compétente pour Saint-Pierre-et-Miquelon est composée des membres suivants :

- le préfet, président ;
- le directeur des finances publiques, vice-président ;
- le directeur de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) ou son représentant, qui en assure le secrétariat ;
- un représentant de l'association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, nommé pour une durée de deux ans renouvelable ;

Titulaire : Mme. Sabine ROS, directrice de la Coopérative immobilière des îles de Saint-Pierre-et-Miquelon, membre titulaire,

Suppléant : M. Pierre BALSAN, directeur général de la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon, membre suppléant ;

- un représentant des associations familiales ou de consommateurs, nommé pour une durée de deux ans renouvelable :

Titulaire : Mme. Aurore VIGNEAU, responsable du service action sociale de la Caisse de prévoyance sociale,

Suppléant : Mme. Mariannick LAFITTE, conseillère sociale au Centre communal d'action sociale de Saint-Pierre ;

- une personne justifiant d'une expérience dans le domaine de l'économie sociale et familiale, nommée pour une durée de deux ans renouvelable :

Titulaire : Mme. Karine PEYRAN, assistante sociale au Conseil territorial,

Suppléant : Mme. Aurélie LÉVÊQUE, conseillère en économie sociale et familiale à l'association "Action prévention santé" ;

- une personne justifiant d'un diplôme et d'une expérience dans le domaine juridique, nommée pour une durée de deux ans renouvelable :

Titulaire : M. Bruno CLAIREAUX, agréé près les tribunaux de Saint-Pierre-et-Miquelon,

Suppléant : Mme. Cathy PANSIER, agréée près les tribunaux de Saint-Pierre-et-Miquelon, membre suppléant.

ARTICLE 2 :

La commission ne peut valablement se réunir que si au moins quatre de ses sept membres sont présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Le préfet et le directeur des finances publiques peuvent chacun se faire représenter par un délégué.

En l'absence du préfet et du directeur des finances publiques, la commission est présidée par le délégué du préfet. En l'absence de ce dernier, elle est présidée par le délégué du directeur des finances publiques.

Les autres règles applicables au fonctionnement de la commission sont fixées par son règlement intérieur. Ce règlement est affiché dans les locaux du secrétariat de la commission et est accessible sur le site internet de l'IEDOM.

ARTICLE 3 :

Le siège de la commission est fixé à l'IEDOM de Saint-Pierre-et-Miquelon.

ARTICLE 4 :


L'arrêté n° 224 du 14 mai 2013 portant composition de la commission de surendettement des particuliers est abrogé.

ARTICLE 5 :

La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Destinataires :

- Membres de la commission
- RAA
- AJR

Pour le Préfet, et par Delegation
Le préfet,
La Secrétaire Générale

Catherine WALTERSKI